

Vous êtes **Français ou Européen ?**

Voici les étapes
de votre inscription
sur les listes électorales :

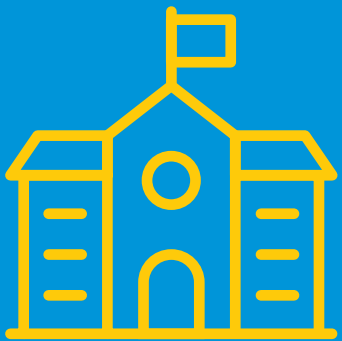
Date limite d'inscription pour les élections municipales :



par internet > 4 février



par papier > 6 février



**Sur rendez-vous
aux horaires
d'ouverture
de la mairie**



**Par courriel
à l'adresse :
election@ville-morsang.fr**



**En ligne sur le site
service-public.fr**



Par courrier postal :

Mairie de
Morsang-sur-Orge
Service élections
Square Alexandre
Christophe

91390 Morsang-sur-Orge

**Vous pouvez vérifier votre inscription
ainsi que votre lieu de vote sur le site service-public.fr**

Inscription sur la ville ou changement d'adresse :

Documents à fournir :

- Cerfa n° 12669*02 **pour les Français** ;
- Cerfa n° 12670*02 **pour les Européens** voulant s'inscrire pour les élections Municipales ;
- Cerfa n° 12671*02 **pour les Européens** voulant s'inscrire pour les élections Européennes ;
- titre d'identité **en cours de validité** du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, titre européen) ;
- justificatif de domicile - **3 mois au nom du demandeur** (facture ou attestation d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe, attestation d'assurance habitation).

En cas d'hébergement :

- titre d'identité **en cours de validité** du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, titre européen) ;
- attestation sur l'honneur et titre d'identité en cours de validité de l'hébergeant ;
- justificatif de domicile - **3 mois au nom de l'hébergeant** (facture ou attestation d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe, attestation d'assurance habitation) ;
- fiche de paie du demandeur ou attestation de responsabilité civile - **3 mois**.

Pour les moins de 26 ans domiciliés chez leurs parents :

- titre d'identité en cours de validité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, titre européen) ;
- attestation d'hébergement de moins de 3 mois et titre d'identité en cours de validité d'un parent ;
- justificatif de domicile - 3 mois au nom d'un parent (facture ou attestation d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe, attestation d'assurance habitation) ;
- copie du livret de famille.

Vous recevrez votre carte électorale au plus tard 3 jours avant le prochain scrutin.

Le service élections se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.